

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 mars 2013**

CP 03/13-39

*L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT  
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**

COMMUNES DE CASTELMAYRAN, GARGANVILLAR, GOAS  
et LAVIT DE LOMAGNE.

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

**II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013 .....	<b>400 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>26 716 €</b>
Disponible .....	<b>373 284 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 26 716 € :

#### *demandes présentées dans le cadre de la politique classique*

<b>COMMUNE - OPERATION -</b>	<b>COUT EN € HT</b>	<b>DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN € HT</b>	<b>RELIQUAT SUR PLAFOND</b>	<b>TAUX DE SUBVEN- TION</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE</b>
<b>1) GARGANVILLAR</b> Aménagement d'une cloison longitudinale à la salle des fêtes. SUMR/ACO00537 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 octobre 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 325 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.	23 325	19 000	4 325 €	31,20%	<b><u>5 928 €</u></b>
<b>2) GARGANVILLAR</b> Travaux d'aménagement intérieur de la salle des fêtes (plafond, isolation et éclairage) SUMR/ACO00538 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 octobre 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014.	38 962	19 000	19 962 €	31,20%	<b><u>5 928 €</u></b>

## 2èmes tranches

COMMUNE - OPERATION -	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>3) CASTELMAYRAN</b> Aménagement d'une salle des associations SUMR/ACO00447	38 000	19 000	18%	<b><u>3 420 €</u></b>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 mars 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.				
<b>4) GOAS</b> Aménagement d'un auvent sur la façade sud de la salle des fêtes SUMR/ACO00505	38 304	19 000	54%	<b><u>10 260 €</u></b>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25 juin 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.				
<b>5) LAVIT DE LOMAGNE</b> Aménagement d'une salle de réunions à la salle de sport SUMR/ACO00540	25 558	6 558	18%	<b><u>1 180 €</u></b>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27 août 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 6 558 € HT.				

**TOTAL.....26 716 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,